Communiqué de presse

Contacts presse

Département de l'information et de la communication
01 40 15 80 20
service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Ouverture par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, de la Commission nationale des secteurs sauvegardés.

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, a ouvert la Commission nationale des secteurs sauvegardés ce matin rue de Valois. Il a rappelé l'importance de ce dispositif puissant de protection de la qualité architecturale du bâti, des paysages et du patrimoine mettant en valeur les centres et quartiers anciens. Créés par la loi Malraux de 1962, les secteurs sauvegardés (103 aujourd'hui) couvrent des typologies de villes très différentes, désormais ouverts à de véritables « systèmes paysagers », existent aujourd'hui.

Il a souligné la responsabilité de l'Etat et l'importance des missions confiées aux services du Ministère de la Culture et de la Communication en tant que garants d'un patrimoine urbain d'intérêt national, voire international dans le cadre des secteurs inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (Paris, Bordeaux, Albi). Il a rappelé la qualité et la pertinence du dispositif des Secteurs sauvegardés afin de promouvoir la mise en valeur du patrimoine, la revitalisation et la qualité de la vie dans le cadre d'un véritable projet urbain et d'une approche concertée avec les élus, les habitants et les acteurs économiques. Il a conclu en soulignant combien les normes de protection du patrimoine ont montré leur pertinence et combien le nécessaire aménagement des territoires passe aussi par le respect de la qualité des paysages et du décor urbain.

A l'occasion de cette Commission, il a rendu un hommage au sénateur Yves Dauge, qui en a été le Président pendant 10 ans et dont l'engagement pour les politiques du Patrimoine dans notre pays a été constant et exemplaire.